

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Validation du montant des loyers pour les 4 logements situés 4 rue de la Pierre Folle

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n° 2021/110 du 15 septembre 2021, la commune a décidé d'annuler le partenariat avec « Les Gîtes de France » au 1^{er} janvier 2022. Pour les 4 gîtes situés 4 rue de La Pierre Folle à Montguyon.

Ces 4 logement sont destinés à des locations de longues durées par des baux établis pouvant aller jusqu'à 12 mois. Il convient donc déterminer les montants des loyers de ces 4 logements.

Monsieur Le Maire propose de louer pour des durées de 12 mois par tacite reconduction 4 gîtes (2 petits et 2 grands) meublés ou non meublés, aux tarifs suivants :

- Grand gîte : 550 euros / mois eau incluse (l'électricité restant à la charge du locataire) + charges liées à la taxe des ordures ménagères
- Petit gîte : 450 euros/mois eau incluse (l'électricité restant à la charge du locataire) + charges liées à la taxe des ordures ménagères

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les montants des loyers :
Petit gîtes : 450 euros/mois eau incluse + charges liées entre autre à la taxe des ordures ménagères
Grand gîtes : 550 euros/mois eau incluse + charges liées entre autre à la taxe des ordures ménagères
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au réajustement du montant des loyers en fonction du taux d'indice des loyers au moment de la signature du bail pour chaque logement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures des baux, relatives à ce dossier des loyers des 4 logements situés 4 rue de La Pierre Folle à Montguyon.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

